



Par Jean-Pierre Sueur

Le multiséculaire processus de constitution de notre pays s'est achevé symboliquement en mars 1982, lorsque, à l'initiative du président de la République et du ministre de l'Intérieur Gaston Defferre, le Parlement a posé la première pierre de la décentralisation.

Ce renoncement au jacobinisme a permis, par le transfert des pouvoirs réels, de régénérer les villes et les communes rurales, les Régions et les départements, de rapprocher ces lieux d'exercice des responsabilités et de la démocratie des citoyens.

Depuis cette date, beaucoup a été fait : les régions sont devenues des collectivités locales, les départements ont été dotés d'un exécutif élu, le contrôle de légalité a remplacé la tutelle, d'importants transferts de compétences, accompagnés des moyens financiers correspondants, ont été réalisés et la fonction publique locale a reçu un statut.

L'identité de nos collectivités s'en est trouvée

nouvelles des collectivités locales par une déconcentration rapide et importante ; les collectivités doivent elles-mêmes s'engager, sur la base du volontariat et dans le respect de leur liberté, dans un renforcement et un élargissement de la coopération.

Cette coopération devra s'exercer prioritairement dans les domaines sur lesquels l'effort de tous est nécessaire : le développement économique et l'aménagement de l'espace ; c'est à cette condition que la modification des règles fiscales applicables aux organismes de coopération donnera toute son efficacité.

Enfin, la démocratie locale doit être revivifiée, de façon que tous les citoyens puissent être informés et mieux associés aux décisions que prennent les élus locaux.

Le projet de loi d'orientation de l'administration territoriale de la République traduira et favorisera ces nécessaires évolutions ; mais celles-ci ne pourront pleinement se réaliser

qu'avec la mobilisation de l'Etat, des collectivités elles-mêmes et de l'ensemble des citoyens.

La décentralisation est, depuis son origine, un processus essentiel d'adaptation de notre organisation administrative ; par le renforcement de nos collectivités et par le recentrage de l'Etat sur

DECENTRALISATION ET IDENTITE

accrue ; la crise actuelle de la civilisation urbaine, les grands défis de l'aménagement du territoire suffisent à nous convaincre que cette "révolution tranquille", pour reprendre l'expression de Philippe Marchand, ne doit pas être interrompue. Les structures de l'Etat doivent en effet s'adapter aux responsabilités

ses fonctions essentielles, elle contribue, dans le respect des valeurs républicaines, à actualiser notre originale identité nationale.

Jean-Pierre Sueur

Secrétaire d'Etat chargé des Collectivités locales

Ena mensuel août 1991